

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT

N° Spécial

24 octobre 2016

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRIHL du 24 octobre 2016

SOMMAIRE

Décision	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT	Page
DRIHL/SHRU n° 2016-102	13.10.2016	Arrêté préfectoral relatif à l'augmentation de capital de la SA d' HLM CODELOG.	3
DRIHL/UTHL 92/SHRU/ ANAH n° 2016-106	12.10.2016	Décision de nomination du déléguée adjointe et de délégation de signature du déléguée de l'Agence à l'un ou plusieurs de ses collaborateurs.	4

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT

Arrêté préfectoral DRIHL/SHRU n°2016-102 du 13 octobre 2016 relatif à l'augmentation de capital de la SA d' HLM CODELOG

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et son article R.422-1,

Vu le décret du 23 août 2016, portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine,

Vu l'arrêté en date du 5 janvier 2006 portant l'agrément de la SA d' HLM CODELOG,

Vu la délibération du conseil d'administration, tenu le 8 février 2016 par l'Association PROCILIA,

Vu la délibération du conseil d'administration, tenu le 2 mars 2016 par la SA d'HLM CODELOG,

Vu le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte sous sa forme Extraordinaire tenue le 30 juin 2016 par la SA d'HLM CODELOG,

Vu la demande de la SA d'HLM CODELOG reçue le 4 juillet 2016,

Sur proposition de Madame la directrice Régionale et Interdépartementale Adjointe de l'Hébergement et du Logement d'Île de France et Directrice de l'unité territoriale de l'hébergement et du logement des Hauts-de-Seine,

ARRETE

ARTICLE 1: Est autorisée, au titre de la législation sur les Habitations à Loyer Modéré, l'augmentation de capital de 244 464 euros évoquée dans la première résolution de la délibération de l'Assemblée Générale Mixte sous sa forme Extraordinaire du 30 juin 2016 ayant entraîné la rédaction suivante du nouveau statut de la S.A d' HLM CODELOG:

• «Le capital social de la société est composé de 5 139 841 actions nominatives de 16 euros chacune, entièrement libérées»

ARTICLE 2: Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine et Madame la directrice Régionale et Interdépartementale Adjointe de l'Hébergement et du Logement d'Île de France et Directrice de l'unité territoriale de l'hébergement et du logement des Hauts-de-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 13 octobre 2016

Le Préfet

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Décision DRIHL/UTHL92/SHRU/ANAH n° 2016-106 du 12 octobre 2016 de nomination du déléguée adjointe et de délégation de signature du déléguée de l'Agence à l'un ou plusieurs de ses collaborateurs.

Madame Psylvia DEWAS-TASSEAU, Directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement des Hauts-de-Seine, déléguée adjointe de l'Anah dans le département des Hauts-de-Seine, en vertu des dispositions des articles L 321-1, R321-4 et R321-8, R321-12 et suivants du code de la construction et de l'habitation et de l'article 17-B du règlement général de l'Agence nationale de l'habitat.

DECIDE:

Article 1er:

Dans le département des Hauts-de-Seine, madame KELES Havva chef du bureau d'intervention sur l'habitat privé (BIHP), madame PAGNAC Véronique, chargée de gestion budgétaire et comptable au sein du bureau, monsieur BARBET Jérôme, madame CALEDONIEN Adeline, madame KAVVADIAS Olga, madame SANVOISIN Laurène et madame MOHAMED Christelle, chargés d'opérations à la délégation locale de l'ANAH dans les Hauts-de-Seine, à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement, sont désignés pour contrôler sur place tout élément lié à une demande de subvention ou de conventionnement de logements.

Article 2:

La présente décision fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture

Fait à Nanterre, le 12 octobre 2016

La déléguée adjointe de l'Agence dans le département des Hauts-de-Seine

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale Cellule CRD – DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr

Directeur de la publication :

Thierry BONNIER

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex Courriel: courrier@hauts-de-seine.gouv.fr Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21.21 Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr